

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

29 AVRIL 2016

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016 A 19 HEURES 00

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Nadine MITRE, Michel PONT, Véronique LE NOAN, Thierry BERLAND, Sandrine MATHIEU, Pascal CLEMENT, Muriel PERRET Christine VIAL LAPLACE, Hélène REBOUX, Michel BERTHIER et Daniel MERCIER.

Procurations :

Madame Aurélie CHALIES a donné procuration à Monsieur André BERTHOUD
Monsieur Bernard DESPLAT a donné procuration à Monsieur Michel PONT
Monsieur Thierry VALENTIM a donné procuration à Madame Nadine MITRE

Madame Hélène REBOUX est nommée secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 01 avril 2016 :

- A la demande de monsieur Pascal CLEMENT, l'assemblée apporte la modification suivante :

Page 7 (VIII – TOUR DE TABLE)

Au lieu de : « Monsieur Pascal CLEMENT informe l'assemblée que des demandes de devis sont en cours pour les tenues complètes de nouveaux sapeurs-pompiers ».

Lire : « Monsieur Pascal CLEMENT informe l'assemblée que des demandes de devis sont en cours pour les tenues complètes de l'ensemble des sapeurs-pompiers ».

- A la demande de madame Hélène REBOUX

Page 5 (QUESTIONS DIVERSES – CIRCUITS PEDESTRES)

L'orthographe du nom du représentant du Conseil Départemental est corrigé : « GAUGEY et non GAUGET ».

Le procès-verbal de la séance du 01 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1° Dossier Energie
- 2° Aménagement du C.D. 205
- 3° P.L.U. / Plan Local d'Urbanisme
- 4° Travaux d'assainissement / C.D. 205
- 5° Courts de Tennis
- 6° Jury d'Assises
- 7° Modification du budget
- 8° Fête de la musique du 25/06/2016
- 9° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 10° Questions diverses

COMPTE RENDU

I – ENERGIE

A la demande de monsieur le Maire, madame Hélène REBOUX fait le point sur le dossier Energie. Elle rappelle que lors de sa séance du 1er Avril 2016, le Conseil municipal a décidé de constituer un groupe de travail « Energie-Développement durable » ayant pour objectif de mettre en place les actions recommandées par l'A.T.D. (Agence technique départementale) en vue de réduire les consommations et les dépenses énergétiques. Ces actions débutent par le volet « sobriété ».

Des propositions sont faites par le groupe de travail lors de sa première réunion du 28 Avril 2016 :

- désignation d'un référent énergie parmi les agents techniques : M. Pierre RENOUD-LYAT
- organisation de réunions de sensibilisation à l'attention de tous les utilisateurs des bâtiments communaux : personnels administratif, technique, agents d'entretien, enseignants, sapeurs-pompiers, responsables des associations, soit 4 réunions.
 - La première réunion sera animée par M. CORDELIER de l'A.T.D.
 - Les autres seront menées par les membres du groupe de travail.
 - Monsieur le Maire demande que les membres du Centre de Loisirs et les intervenants du SIGALE soient associés à ces séances.

Ces réunions d'une durée d'une heure à une heure trente se dérouleront de la manière suivante :

- Compréhension de la transition énergétique
- Présentation des principaux éléments du bilan énergétique de la commune,
- Présentation du plan d'actions et échanges avec les participants.

D'un point de vue technique, il sera procédé à un inventaire des chaudières et à un recensement des équipements s'y rapportant, pour tous les bâtiments. Un rapprochement sera effectué entre les points de comptage et les sites chauffés.

Le conseil municipal valide l'ensemble de ces propositions.

L'éclairage des escaliers et du parking du foyer rural a été évoqué. Il conviendra d'apposer un panneau afin de bien signaler l'interrupteur situé près de la porte et permettant d'éclairer l'extérieur.

II – AMENAGEMENT DU C.D. 205

Les trois bureaux d'études qui avaient été consultés ont été reçus le 15 avril 2016 au cours d'une réunion à laquelle participaient également mesdames Christine VIAL-LAPLACE et Sandrine MATHIEU

- Madame BAS : Proposition d'un montant de 10 500,00 euros H.T. / 12 600,00 euros T.T.C., correspond à l'application d'un pourcentage sur le coût estimé des travaux.
Mme BAS a montré des références d'autres chantiers mais le dossier ne semble pas très bien étudié.

Les deux autres bureaux d'études ont seulement procédé à une étude de faisabilité.

- Atelier du Triangle : Proposition d'un montant de 4 300,00 euros H.T. / 5 160,00 euros T.T.C. jusqu'à l'esquisse.
- L'Orangerie : Proposition d'un montant de 5 700,00 euros H.T. / 6 840,00 euros T.T.C. ne semble pas avoir beaucoup travaillé le projet.

Après examen des dossiers et débats, Monsieur le Maire propose de retenir l'Atelier du Triangle.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

III – PLAN LOCAL D'URBANISME

L'atelier du Triangle, bureau d'études retenu pour la modification du P.L.U., a transmis les éléments de procédure pour la mise en place concrète et réglementaire de cette modification :

Dans un premier temps :

- Arrêté municipal prescrivant la procédure de modification
- Demande de désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif

Puis :

- Notification au Préfet et au P.P.A. / Personnes Publiques Associées du projet de modification, après la nomination du commissaire enquêteur
- Annonce de l'enquête publique (mi-juin)
- Enquête publique (Juillet – début Août)
- Délibération du conseil municipal concernant la modification du PLU (septembre 2016)

Il est rappelé que cette modification concerne le secteur AUX2. (Zone Chassagne uniquement)

L'assemblée donne son accord, à l'unanimité, pour la mise en place de toutes ces formalités.

VI – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente l'avant-projet détaillé.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de « l'appel à projet 2016 ».
- De lancer un appel d'offres pour une réalisation rapide des travaux ; ces derniers concernent essentiellement le C.D. 205 et doivent donc être réalisés pour permettre l'aménagement projeté du C.D. 205

V – COURTS DE TENNIS

Monsieur le Maire rappelle la présentation de ce dossier lors de la dernière séance de l'assemblée et propose d'engager les travaux suivants en 2016 :

- Nettoyage : 1 602,00 euros H.T. / 1 922,40 euros T.T.C.
- Enrobé : 4 221,00 euros H.T. / 5 065,20 euros T.T.C.
- Peinture du court (garantie 10 ans) : 14 920,00 euros H.T. / 17 904,00 euros T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ces trois phases de travaux ; il décide, en outre, de ne pas changer le grillage sur l'exercice 2016

VI – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le maire propose d'effectuer un virement de crédit pour pouvoir honorer les factures concernant les travaux des courts de tennis.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le virement de crédit suivant :

Section d'investissement

Dépenses

- Compte 2315 - 054 (Courts de tennis) + 15 000,00 euros
- Compte 2184 – 067 (mobilier pour le foyer rural) - 15 000,00 euros

VII – JURY D'ASSISES

Le conseil municipal procède au tirage au sort des personnes susceptibles d'être appelées à participer au jury d'assises pour l'année 2016.

Le tirage au sort désigne les personnes ci-après :

- Mme PAQUELIER / JOSSERAND Annie (n° 702)
- Mme PIRON Anne-Marie (n° 742)
- M. RENOUD-LYAT Olivier (n° 798)

VIII – FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur le Maire demande à monsieur Michel BERTHIER d'exposer le programme prévu le 25 Juin, à l'occasion de la fête de la musique.

Le principe de l'année 2015 est repris, mais la commune participerait, cette fois, à l'événement afin de lui donner plus d'ampleur.

Déroulement des festivités :

- Apéritif à partir de 19h
- Chœurs à l'église à partir de 19h30 durant 1/2heure
- Ensemble de la chorale (Les Polissons) de 20h à 20h45
- Repas
- Prestation d'Anthony CLEMENT à partir de 21h30.

Le bar-restaurant « Chez Yvon et Colette » organise le repas

La commune prend en charge la chorale ; les autres éléments de l'animation étant pris en charge par Yvon et Colette DEBIZE, restaurateurs.

Un arrêté municipal sera pris pour la sécurité ; les rues concernées seront interdites à la circulation.

IX – COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil municipal prend connaissance des comptes rendus des diverses réunions :

Madame Véronique LE NOAN rapporte :

Centre de Loisirs :

- Vacances de Pâques : fréquentation plus importante qu'en 2015 (mais en 2016, il est à noter toutefois qu'il y a eu 2 jours de plus par rapport à 2015).
- Sécurité : nécessité de disposer des barrières derrière le préau de l'école élémentaire.

Mesdames Muriel PERRET et Sandrine MATHIEU rapportent :

Illuminations :

Des devis ont été demandés pour l'achat ou la location des guirlandes de Noël.

Trois entreprises ont été contactées : BLACHER, CITYLUM et A.L.F.

Les secteurs concernés sont : le rond-point Intermarché, le rond-point sud et la route de St Jean.

Le conseil municipal décide d'illuminer ces secteurs selon deux formules comme suit :

- Rond-point vers Intermarché : location des illuminations
- Route de St Jean et rond-point sortie sud de la commune : achat d'illuminations

L'assemblée décide de retenir la société A.L.F. au regard de la qualité et des prix proposés pour ses produits.

Il décide, en outre, de négocier avec celle-ci les formules retenues.

Monsieur Daniel MERCIER rapporte :

Formation cimetièrè : une session est organisée sous l'égide de l'Association des Maires de Saône-et-Loire le 18 Mai 2016 à Viré ; messieurs Michel PONT et Daniel MERCIER participeront à cette réunion d'information.

Monsieur Michel PONT rapporte :

Cimetièrè : un devis a été demandé pour les travaux de couverture des murs d'enceinte et la réfection gratuite du mur d'enceinte sud du nouveau cimetière.

Le plan du cimetière est parvenu en Mairie. Le plan informatique sera demandé au Cabinet BONNET.

Monsieur le Maire rapporte :

SIGALE : le compte-rendu de la dernière réunion sera envoyé par le SIGALE.

X – QUESTIONS DIVERSES

1° BAR LE SAINT MARTIN (Fonds de commerce)

Le Greffe du Tribunal de commerce de Mâcon a adressé à la Mairie, pour information, l'insertion relative à la publicité de la vente.

L'ouverture du bar est prévue entre le 1er et 15 Juin 2016 (stage à effectuer par le nouveau propriétaire)

2° E.R.D.F. / COMPTEURS LYNCKI

Les compteurs LYNCKI seront installés dans les années qui viennent (opérations à distance possibles). Ces appareils resteront dans le patrimoine de la collectivité concédant (SYDESL).

3° AIRES DE JEUX

Les nouveaux jeux pour les enfants ont été installés à l'école maternelle et près des HLM SEMCODA.

4° TOITURE / APPENTIS DU PRE COMMUNAL

Des devis ont été demandés pour le changement des tôles de l'appentis du pré communal ; l'entreprise BOURGOGNE TOITURE (M. PIGUET) a fourni un devis s'élevant à 7 896 € et se charge d'enlever les anciennes tôles.

L'entreprise BOURGOGNE TOITURE déposera, au nom de la commune, la demande de déclaration préalable nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux. Il autorise, en outre, le maire à signer la demande de déclaration préalable qui sera adressée au service instructeur.

5° COMMEMORATION 08 MAI 1945

Le rassemblement est fixé à 10h45 au Monument aux morts.

6° OPERATION « NETTOYONS LA NATURE »

L'assemblée décide l'organisation d'une matinée « nettoyons la nature », le samedi 24 septembre 2016, en collaboration avec le centre Leclerc.

Les personnes suivantes se portent volontaires pour participer à cette opération: Bernard DESPLAT, Sandrine MATHIEU, Christine VIAL-LAPLACE, Muriel PERRET, Thierry BERLAND, Pascal CLEMENT, Michel BERTHIER et Hélène REBOUX.

7° VEHICULE POMPIERS

Le devis fourni pour la réparation s'élève à 1 700€. Par ailleurs, ce véhicule doit être présenté au contrôle technique.

Aussi, le conseil municipal décide de différer toute décision concernant cette réparation et/ou une acquisition éventuelle.

8° MAISON DE SANTE

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée la rencontre avec Monsieur LEVY, Directeur de SEMCODA, qui a eu lieu le 26 Avril 2016.

- Coût location (maison de santé) : 13€ /m2 (loyer + charges à caractère général + charges des parties communes).
- Coût location (appartements seniors) : 9 € /m2. (Logements : 20% de T2, 60% de T3 et 20% de T4)
 - o Il y aurait possibilité d'accession à la propriété pour les logements situés au-dessus de la Maison de Santé.
- Maison médicale : le kinésithérapeute souhaitait une entrée sur la rue, ce qui n'est pas possible.
 - o L'ostéopathe aura une entrée particulière (obligatoire).
- Parkings : 150 places dont 100 en souterrain.
- Possibilité de prévoir une salle communale de 130 m2, dans le bloc logements seniors.
- Monsieur LEVY doit, en outre, envoyer un courrier aux professionnels de santé pour confirmer le prix du loyer.
 - o Une réunion publique sera ensuite organisée avec l'ensemble des parties concernées : SEMCODA, Cabinet d'architectes, professionnels de santé, représentants de la commune.
- La commune céderait à SEMCODA 7 884 m2 de terrain au prix de 20 € HT.

- Monsieur LEVY doit confirmer son accord pour l'acquisition du terrain.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder à la SEMCODA les 7 884 mètres carrés de terrain restant sur la zone Chassagne pour la construction d'une maison de santé et d'une maison pour seniors.

9° ACHAT DE TERRAIN EN SORDATS PAR LA SOCIETE BREEWEL

Cette entreprise a adressé un courrier pour l'achat d'un terrain en Sordats au prix de 23 € le m2. Le prix fixé est en réalité de 30 € /m2 HT ; il sera précisé à cette entreprise.

10° VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE A.L.S. REMORQUES

L'acte de vente n'est toujours pas signé à ce jour ; il est en cours de rédaction par le notaire.

11° DEMEURES DE SAONE

Les « Demeures de Saône » sont intéressées par l'achat d'un terrain sis entre les services techniques et la rue du Mortier, sur un terrain communal prévu à cet effet.

VIII – TOUR DE TABLE

Madame Nadine MITRE :

- Appelle l'attention sur l'état des sanitaires de la Salle des sports.

Madame Sandrine MATHIEU :

- Appelle l'attention sur le manque de visibilité à la sortie de la Bélière en raison de la haie qui empiète sur le trottoir.

Madame Muriel PERRET :

- Fait part des problèmes de ravinement route de la Gare.

Monsieur Pascal CLEMENT :

- Remercie la municipalité pour le renouvellement des tenues des sapeurs-pompiers.

La séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,